

**ODD 3 : BONNE SANTE ET BIEN-ÊTRE. PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE.**

- 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
- 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- 3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
- 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- 3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
- 3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments
- 3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
- 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Actions envisageables pour les avocats :

- De manière générale : élaborer et concrétiser un plan d'actions concerté avec tous les membres du cabinet.

- Au sein d'un cabinet d'avocats, les mesures suivantes pourraient être envisagées en vue de promouvoir le bien-être et la bonne santé de ses membres :
 - Favoriser la solidarité professionnelle :
 - Contracter une assurance soin de santé collective
 - Contracter une assurance pension groupe
 - Instaurer une redistribution (ex. prime collective...) en cas de résultats positifs
 - Instaurer un fonds de solidarité alimenté par les membres du cabinet, qui pourrait, par exemple, couvrir financièrement certaines situations qu'une assurance individuelle ne couvre pas toujours (ex. burn out)
 - Comprendre et accompagner les différences/difficultés liées à la vie privée des membres du cabinet (grossesse, maladie personnelle ou de proches, vie de famille...)
 - Désigner un parrain/une marraine ou une personne de contact pour chaque nouvel arrivant
 - Se rendre attentif aux situations éprouvantes ou de détresse (ex. surcharge de travail)

 - Favoriser l'équité professionnelle :
 - Garantir, par des mesures concrètes, l'égalité entre les membres du cabinet quand elle est indispensable (ex. égalité de genres)
 - Accepter les différences et besoins de chacun et adapter le travail en conséquence
 - Réfléchir à la manière dont le cabinet conçoit l'évolution/la carrière de ses membres et garantir la transparence à cet égard
 - Instaurer une politique de rémunération transparente
 - Encourager les congés de maternité/de paternité et adapter l'organisation du cabinet en conséquence
 - Organiser le temps de travail selon les profils (horaire des réunions, télétravail, respecter les pauses...)

 - Favoriser la communication :
 - Organiser des réunions individuelles ou collectives afin d'identifier les points positifs/négatifs du cabinet et de ses membres et effectuer le suivi/les améliorations nécessaires
 - Désigner une personne relai pour la gestion des problèmes « bien-être/santé »
 - Mettre en place une boîte à idée(s)/suggestion(s)
 - Collaborer de manière horizontale plutôt que verticale

- Échanger et sensibiliser sur l'importance de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle
- Agir sur le bien-être et la santé dans son environnement de travail:
 - Organiser des activités collectives sportives et diverses
 - Favoriser les déplacements à pied, à vélo...
 - Formations relatives au développement de la clientèle
 - Fournir du café bio en vrac, des fruits bio locaux...
 - Inviter à l'alimentation locale et bio
 - Se renseigner sur la manière dont on peut réinstaurer de la biodiversité (créer un potager dans le jardin du cabinet, installer un hôtel à insectes, installer une ruche (avec l'accompagnement d'un professionnel), planter des fleurs mellifères, récupérer les eaux de toiture...)
 - Utiliser les outils de la médiation et du droit collaboratif pour entendre les besoins des membres du cabinet et trouver des solutions
 - Travailler sur les personnalités de chacun (ex. ennéagrammes)
- Au sein de chaque barreau les mesures suivantes pourraient être envisagées en vue de promouvoir le bien-être et la bonne santé des membres :
 - Proposer des produits locaux, bio dans les cafétarias, viser le vrac ou le zéro déchet
 - Installer dans les différentes juridictions des hôtels à insectes et/ou ruches là où c'est possible
 - Mettre à disposition des parkings pour vélos